

Direction Exécutive Opérations Industrielles Direction Site de Jorf Lasfar

OIJ/H/A-n° 32 /20

Jorf Lasfar, le 13 MARS 2020

#### **TOUS SERVICES**

Objet: Bourse scolaire 2019-2020

Dans le cadre de l'octroi des bourses destinées aux enfants d'agents des entreprises industrielles, nous vous demandons de bien vouloir inviter les agents relevant de vos entités à nous adresser les dossiers de bourse dûment constitués selon les dispositions ci-après :

# I- Critères :

- 1- Etre enfant d'agent marocain en activité, de retraité, de veuve d'agent ou de veuve de retraité OCP.
- 2- Etre inscrit en 7<sup>éme</sup> ,8<sup>éme</sup> et 9<sup>éme</sup> Année Fondamentale ou en 1<sup>ére</sup>, 2<sup>éme</sup> et 3<sup>éme</sup> Année Secondaire.
- 3- Ne pas bénéficier d'une bourse du Ministère de l'Education Nationale.
- 4- Etre âgé de :
  - 14 ans au maximum en 7<sup>éme</sup> Année Fondamentale (date de naissance après le 1<sup>er</sup> Octobre 2005).
  - 15 ans au maximum en 8<sup>éme</sup> Année Fondamentale (date de naissance après le 1<sup>er</sup> Octobre 2004).
  - 16 ans au maximum en 9<sup>éme</sup> Année Fondamentale (date de naissance après le 1<sup>er</sup> Octobre 2003).
  - 17 ans au maximum en 1<sup>ére</sup> Année Secondaire (date de naissance après le 1<sup>er</sup> Octobre 2002).
  - 18 ans au maximum en 2<sup>éme</sup> Année Secondaire (date de naissance après le 1<sup>er</sup> Octobre 2001).
  - 19 ans au maximum en 3<sup>éme</sup> Année Secondaire (date de naissance après le 1<sup>er</sup> Octobre 2000).
- 5- Ne pas être redoublant,
- 6- Avoir une moyenne des notes semestrielles ou annuelle ≥ 10/20 (une moyenne plus élevée pourrait être exigée compte tenu du nombre des candidats inscrits, des quotas attribués et du budget accordé).



# II- Constitution de dossier :

Les candidats répondant aux critères ci-dessus doivent déposer une demande de bourse et produire les pièces suivantes :

- Un extrait d'acte de naissance de date récente (moins de 3mois).
- L'imprimé, dont le modèle est joint en annexe I, complété et visé par l'établissement fréquenté par le candidat.

## III- Dispositions diverses:

#### 1) Taux de la bourse :

Niveau scolaire	EXTERNE	INTERNE
7 <sup>éme</sup> , 8 <sup>éme</sup> et 9 <sup>éme</sup> AF	150dh/Session	225DH/Session
1 <sup>ére</sup> , 2 <sup>éme</sup> et 3 <sup>éme</sup> AS	270DH/Session	540DH/Session

## 2) Nombre de bourse :

Une seule bourse est attribuée par famille d'agent. A titre exceptionnel, une deuxième bourse peut être accordée aux élèves du second cycle, branche scientifique ou technique.

## 3) Cumul:

Cette bourse n'est cumulable avec l'indemnité de scolarité que si la demande remplit les conditions fixées par l'OS 739 du 30 Décembre 1972 et en particulier par son paragraphe III.

Nous vous prions d'étendre la diffusion de cette note à l'ensemble du personnel compris les retraités.

Les candidatures de bourse qui répondent aux critères énumérés dans le paragraphe I doivent parvenir selon l'imprimé de l'annexe 1, aux services RH zone d'affectation au plus tard le 13 Avril 2020.

Head of Action et Relations Sociales Site de Jrorf Lasfar,

Mme FZ. LAHIANI

# **ATTESTATION**

Je soussigné M	Directeur,
proviseur (1) du collège ou lycée	certifie
que l'élève	suit régulièrement les cours de
année	depuis leet que cet élève :
<ul> <li>Est externe, interne, demis pens</li> <li>Redouble la classe (1)</li> <li>Est bénéficiaire d'une bourse ou</li> <li>N'est pas bénéficiaire d'une bou</li> </ul>	d'une subvention (1)
	A, le
a w	Signature et cachet de l'établissement
(1) Rayer les mentions inutiles	
Nom et prénom de l'agent	,Mle,sce
Prénom de l'enfant	né (e) le
(Cf. extrait d'acte de naissance ci-joint).	